



## Résiliation de mon contrat à Culture et Formation

Par **Estelle18**, le **12/05/2015** à **12:01**

Bonjour,

J'ai souscrit à une formation chez C&F milieu du mois de Mars 2015, je souhaite maintenant résilier cette formation par manque de temps car je travaille en parallèle et pour des problèmes financiers. C&F m'ont répondu que je devais régler 30 % de la somme de la formation soit 1.238 €. J'ai regardé l'article L444.8 qui indique bien : Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Je leurs ai envoyé ce mail ils me répondent qu'il faut que j'envoie une lettre recommandée en accusé de réception et que eux ils me feront parvenir une lettre avec la somme à régler.

Est ce je dois quand même bloquer les paiements de mes mensualités auprès de ma banque ?

Merci pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **12/05/2015** à **12:41**

Bonjour,

Voir les discussions déjà existantes et relatives à cet organisme de formation.